



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**SEANCE DU CONSEIL SYNDICAL DU 17 MARS 2005**

**Délibération n°2005-12**

Date de convocation: 8 mars 2005  
Nombre de délégués en exercice : 34  
Titulaires : 14  
Suppléants : 10  
Absents non remplacés : 10  
Votants : 24

L'an deux mil cinq, le dix sept mars à dix sept heures, le Comité Syndical s'est réuni à Avignon, au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur Alain MILON.

**ETAIENT PRESENTS :**

**TITULAIRES**

M. BOUILLLOT - M. BUIS - M. DUPONT - M. JOUBERT- M. MAIGRE - M. RANDOULET  
M. MILON - M. BOISSON - M. ROCHEBONNE - M. FOURMENT  
M. VACCHIANI - M. MARGAILLAN - M. CHAMPEL  
Mme DEPOISIER

**SUPPLEANTS**

M. PLATTO - M. QUIOT - Mme LAUGIER - M. SORBIERE - M. BANACHE - M. GRUFFAZ  
M. BLANCO  
M. DENIS - M. LEMOSSE - Mme LAFAURE

**ABSENT(S) NON REMPLACE(S) :**

M. MANSOUR - M. PASCAL - M. GRANIER  
M. TORT - M. BISCARRAT  
M. MOUREAU  
M. GUEDES - M. VERNET - M. FORIEL DESTETZET - M. STACHETTI

Secrétaire de séance : M. BOUILLLOT



**OBJET : Agence d'Urbanisme de la Région Avignonnaise - Participation au programme partenarial 2005 / réalisation du diagnostic du SCoT**

**Rapporteur : M. Christian RANDOULET**

Le Rapporteur expose :

Par délibération n°2004-24 du 10 mai 2004, le Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon a demandé à l'Agence d'Urbanisme de la Région Avignonnaise d'intégrer dans son programme de travail partenarial la mission d'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale tel que le prévoit la loi SRU.

Pour l'année 2005, cette mission consistera en la réalisation d'un diagnostic du territoire, comprenant notamment un état initial détaillé de l'environnement, et en l'accompagnement des élus à la construction de leur projet d'aménagement et de développement durable (PADD).

Cette mission a été inscrite au programme partenarial de l'Agence.

